

**Séance du 09 avril 2024**

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice :	42
Présents :	30
Absents :	12
dont suppléés :	0
dont représentés :	5
Votes pour :	35
Votes contre :	0
Abstention :	0
Suffrages exprimés :	35
<b>Date de la convocation</b>	
27/03/2024	
<b>Date de publication</b>	
16/04/2024	

**Titulaires présents :** L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P. VUILLAUMIE, A. ZIEGLER

**Pouvoirs :** F. MONCHABLON à J-L. SALORT, D. VALLVERDU à J-L. ANDERHUEBER, M-J. CHASSIGNET à G. TRAVERS, C. PARTY à C. CANAL, G. MICLO à C. CODDET

**Secrétaire de séance :** E. PARROT

**Délibération n° 038-2024**

**Objet :** Syndicat mixte de la piscine Béatrice Hess - retrait de la commune de Bretagne

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-19 et L5214-21,
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération de la commune de Bretagne n°2024\_004 du 7 février 2024 sollicitant son retrait du syndicat mixte fermé de la piscine Béatrice Hess sise à Etueffont,
- la délibération du comité syndical de la piscine Beatrice Hess n°2024-006 du 2 avril 2024 faisant droit à la demande de retrait de la commune de Bretagne,

Monsieur le Président rappelle que :

- la modification de l'intérêt communautaire opérée par Grand Belfort communauté d'agglomération (GBCA) par délibération n°2023-144 du 14 décembre 2023, a emporté le retrait du Syndicat intercommunal de la piscine Béatrice Hess, des 18 communes de l'agglomération,
- la modification de l'intérêt communautaire décidée par la communauté de communes selon délibération n°108-2023 du 28 novembre 2023, a provoqué la représentation substitution de l'EPCI à ses communes au sein du syndicat et la transformation concomitante de celui-ci en syndicat mixte fermé,

Monsieur le Président propose d'accéder à la demande de la commune de Bretagne et précise que cela aurait pour conséquence de provoquer la dissolution du syndicat dont le périmètre équivaldrait à celui de la communauté de communes et la substitution de cette dernière au syndicat pour l'ensemble des compétences qu'il exerçait jusqu'alors.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** le retrait de la commune de Bretagne du Syndicat mixte fermé de la piscine Béatrice Hess d'Etueffont, **AUTORISE** Monsieur le Président à intervenir dans la liquidation du syndicat et notamment, de signer tout document s'y rapportant.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Mairie de Bretagne,
- Syndicat mixte de la piscine Béatrice Hess,
- SGC BELFORT 2.

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Éric PARROT